

L'association, avec Valérie Fraux :

Communiqué après le Conseil Municipal du 30 juin 2021

V. Fraux se réjouit d'une installation pérenne de retransmission vidéo publique dans la salle du Conseil qui permet à des centaines de citoyens (plutôt qu'une poignée) d'être témoins du déroulement des séances du Conseil Municipal. Désormais, la vidéo sera plus accessible que le Procès-Verbal officiel pour en rendre compte. C'est un coût d'installation « de 21 500 €, largement supportable pour la commune ». Rappelons que c'était une demande initiale des élus de la minorité.

Peu favorable au début, le maire a été finalement contraint par la Covid à ce relais vidéo internet, et devra apprendre à mieux contrôler ses interventions, marquées hier par le manque de rigueur dans ses propos, et trop souvent par une agressivité, soutenue par quelques conseillers courtisans...

La dérive de pouvoir personnel du maire [il dit « mes élus » (sic, vidéo 6'25) en parlant des conseillers de la majorité] transparait dans sa manière de fixer lui-même des règles comme ça l'arrange, et dans son refus d'écouter la moindre proposition qui diffère de son point de vue.

Cette séance du Conseil a été marquée par l'humour corrosif de M. Nicosia (*Une Autre Voie Pour Pornichet*) envers la politique du maire, et par l'agressivité de celui-ci et de sa majorité envers Mme Fraux, dont les propos étaient pourtant mesurés, constructifs et argumentés.

1- Bail réel solidaire (BRS)

Lors du dernier Conseil, interpellé sur la décision de « brader » un terrain communal pour une primo-accession au lieu d'utiliser le BRS, JC Pelleteur avait ironisé sur les élus minoritaires qui découvraient et adhéraient à son programme électoral préconisant le BRS. PCV n'a trouvé aucune proposition de BRS dans le programme électoral autre que « en offrant à des primo-accédants de s'installer à Pornichet » ou « Programmes en faveur des primo-accédants », alors que PCV proposait très concrètement dans ce but « de mettre en œuvre des possibilités de louer avec un bail de longue durée un terrain pour construire ». Différence de rigueur.

Il n'est pas trop tard d'annuler la délibération n°15 du 26/05/2021 pour appliquer le BRS à cette parcelle de la réserve foncière communale et éviter à terme une revente en résidence secondaire, voire une plus-value par division de parcelle...(projet de cession d'un terrain à bâtir communal de 516m² pour 75 000€, soit 145€/m² au lieu de 220€/m², avec une vente assortie d'une clause de rester propriétaire pendant au moins 10 ans « afin de maintenir la mixité sociale sur le long terme », et d'une pénalité dégressive de 38 520 €).

2- Projet de port à seuil :

Les élus minoritaires présents se sont abstenus sur le vote des décisions n°18 et 19 concernant les conventions de stationnement des postes à flots avec garanties d'usage, dans la continuité de leurs votes aux conseil précédents. V. Fraux a fait valoir qu'on ne peut valider ce projet tant que **les études environnementales ne sont pas communiquées aux conseillers municipaux**, alors qu'elles sont fournies aux 3 candidats à l'appel d'offres. Le Maire affirme que « Les pré-études montrent que la faisabilité du projet ne sera pas remise en cause », il se dit optimiste. Alors pourquoi ne pas les fournir aux élus ? Pourtant, les conseillers de la majorité ont validé ce projet : **y a-t-il un traitement discriminant envers certains conseillers municipaux, ou bien les conseillers majoritaires votent-ils unanimement sans savoir ?**

3- Questions de V. Fraux (voir <https://www.pornichet-c-vous.org/CR%20CM.html>)

a) Avenue Emile Outtier : V. Fraux a relayé la demande des riverains de sens unique sur l'avenue tout entière. « Vous avez accepté d'entendre les riverains du secteur, à leur demande. Comptez-vous écouter leurs doléances et en tenir compte ? Quand sera publié un plan de circulation de Pornichet ? »

On a compris, d'après M. Gillet, que les échanges avec les riverains ont déjà eu lieu, et que le projet est figé excluant toute expérimentation. Quant au plan de circulation, il est toujours à l'étude et change

constamment parce qu'il dépend des projets ; PCV aurait plutôt attendu l'inverse : adapter les projets à un plan de circulation, y compris commun avec La Baule !

- b) Ilot Total : V. Fraux corrige les propos du maire qui s'était engagé à répondre à la proposition concrète de PCV ! Pourtant l'enjeu de garder la dernière ouverture sur la mer est décisif pour l'avenir. Réponse incohérente du maire qui affirme que la ville ne peut pas préempter, même partiellement, alors qu'il n'en connaît même pas le prix. A quoi sert le service des Domaines ?
Il invoque aussi l'OAP du PLUi qui imposerait le périmètre îlot Total, **ce qui est faux** : l'OAP n°28 est intitulée *Rond Point de l'Europe* et inclut non seulement l'îlot Total, mais un parvis piéton du Bd de la République et le parking du 18 juin tout entier ! PCV en a évidemment tenu compte dans sa proposition...
- c) Aire de camping-cars : le projet d'aire aménagée au lieu-dit « près de l'Etang » reste un projet reporté à l'été 2022, le maire invoquant des risques d'installation des gens du voyage.

Il apparait que le maire et sa majorité refuse toute discussion sur les propositions et questions de la minorité. L'ambiance qu'ils créent ainsi devient délétère.

Contact Presse : Valérie Fraux, 06 20 16 89 62 vfraux@pornichet-c-vous.fr

Voir aussi PCV : www.pornichet-c-vous.fr